

Décret

Générale

colonial

Décret n° 71-123 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en République démocratique populaire du Yémen (J.O.R.F. 'du 11 mars 1971, page 2367)

n° 71-123

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 mars 1971

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1971

Date du numéro
25 mars 1971

VISAS

Le Président de la République, Président de la Communauté, Sur le rapport du Premier Ministre et du Ministre des Affaires étrangères

Vul l'article 13 de la Constitution : Le Conseil des Ministres entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — M. Georges Denizeau, conseiller des Affaires étrangères (Orient) de 1^{re} classe, 3^e échelon, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en République démocratique populaire du Yémen.

Art2

le premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exercice du présent décret, qui sera publié au journal officiel de République française.